

N° de licence



Catégorie

Surclassement
OUI - NON

INSCRIPTION SAISON 2020-2021

Nom du licencié	Prénom
Date de Naissance	Lieu de naissance
Nationalité	Départ. naissance
Adresse		
Code postal	Ville
Nom si différent	Père :	Profession parents	Père :
	Mère :		Mère :
Téléphone domicile	Mobile joueur
Portable Père	Mobile Mère
Email 1	Email 2

Certificat médical

- **Nouvelle inscription** : fournir un **certificat médical récent** autorisant la pratique du hockey sur glace en compétition
 - **Renouvellement de licence** :
 - **Nouveau certificat médical - FORTEMENT RECOMMANDE en raison du Covid-19** et obligatoire si le précédent a + de 3 ans
- OU**
- **attestation ①** (ci-jointe) de réponse au questionnaire de santé QS SPORT (ci-joint) **+ attestation ②** (ci-jointe) de réponse au questionnaire APS reprise post COVID 19 (ci-joint)
- OU**
- **joueuse** née en 2010, 2012 – **joueur** né en 2001-2002-2003-2004-2005-2006-2008-2010-2012 ;
joueuse surclassable en senior féminin : 2004-2005-2006
 ➔ **Utiliser l'imprimé de surclassement**
ATTENTION : Electro cardiogramme obligatoire pour les joueurs 2001-2002-2003 -2005
joueuse sous-classable en mixité née en 2004-2005-2006-2007
 ➔ **Utiliser l'imprimé de sous classement**


Joindre

1 photo d'identité	4 timbres au tarif en vigueur
1 copie de pièce d'identité du licencié (<i>pour les nouveaux inscrits</i>)	Copie de l'avis de non imposition pour les Nocéens où doit figurer : « Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu » Si non imposition en raison de réduction/crédit d'impôt : le montant « restitué » ne doit pas dépasser 500 euros (sous réserve de modifications par la Mairie).

Paiement

Aucune licence ne sera saisie sans paiement

le 1^{er} versement doit au minimum être égal au montant de la licence Fédérale – le solde doit être réglé au plus tard pour le 30 avril 2019

Chèques établis à l'ordre du HCNM 93 (maximum 8 chèques avec la date d'encaissement demandée au dos)	Coupons sport ou chèques vacances ANCV
Prélèvement unique ou multiples effectués, le 10 du mois (de septembre à avril). Autorisation de prélèvement à joindre + RIB Nombre de prélèvements souhaité : _____ Maxi 8 prélèvements si inscription faite début septembre . Si 2 incidents de paiement, les prélèvements seront annulés et les sommes restant dues devront être réglées par un autre moyen de paiement dans les meilleurs délais.	 Pass'sport-loisirs CAF (nous apporter l'imprimé CAF que vous avez reçu) – si conforme le montant sera déduit.

